

COLLECTION

IREDIES

DOCTRINE(S)

Alain Pellet

LE DROIT INTERNATIONAL ENTRE SOUVERAINETE ET COMMUNAUTE

PRESENTATION DE FREYA BAETENS, MARKO MILANOVIC
ET ANTONIOS TZANAKOPOULOS



EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT
75005 PARIS FRANCE

AVERTISSEMENT

L’offre que m’a faite Emmanuelle Tourme Jouannet de publier un *compendium* de mes articles dans la stimulante collection qu’elle dirige m’a surpris. Certes elle ne pouvait que flatter mon *ego* : il est agréable à un auteur de constater qu’on le prend suffisamment au sérieux pour vouloir publier un échantillon de son œuvre dans une série d’ouvrages consacrée aux doctrine(s) du droit international public. Mais je ne suis pas certain d’avoir une « œuvre » justement, et moins encore, que celle-ci puisse trouver un public (fût-il limité aux internationalistes) : même si j’ai toujours ressenti le besoin de prendre un peu de recul par rapport à ma très abondante pratique du droit international, j’ai conscience des limites de mes capacités théoriques et je me crois un piètre « faiseur de système » – cela ne m’empêche pas d’avoir des convictions doctrinales bien ancrées (ce qui ne veut pas dire toujours tranchées – mises à part mes positions « anti- » positivisme (volontariste) et monisme qui, elles, sont assez catégoriques et se fortifient plus qu’elles ne se nuancent avec l’âge... Mais puisqu’on me le proposait avec une gentille insistance, l’*ego* a pris le dessus sur le *non sum dignus* !

Mais il fallait choisir.

J’écris beaucoup – trop sans doute... Je n’ai pas l’angoisse de la feuille blanche, et je suis ainsi fait que je n’arrive à penser qu’avec un stylo ou un clavier d’ordinateur. Ceci dit, rien de ce que j’ai écrit ne me paraît « indispensable », si bien qu’il m’a, finalement, été assez facile de « sacrifier » nombre de mes travaux, même lorsqu’ils portent sur des sujets généraux. Mon choix a été guidé par les principes suivants :

- pas de publication en anglais (j’écris beaucoup dans cette langue : n’en déplaise aux défenseurs acharnés de la francophonie, c’est dans la langue de McNair et Hersch Lauterpacht qu’on est lu, malheureusement pas dans celle de Georges Scelle ou de Paul Reuter)⁶ ;

- des textes portant sur des sujets diversifiés – mais point trop pointus – afin de permettre aux possibles lecteurs de se faire une idée générale de mon *credo* en matière de droit international ;

⁶ Un autre recueil de mes articles – en anglais cette fois – devrait être publié assez prochainement dans une autre collection dirigée par l’infatigable « diffuseuse » de doctrine qu’est Emmanuelle Tourme Jouannet : French Studies (Hart Publishing).

AVERTISSEMENT

- point trop de répétitions (je reconnaiss que je me « plague » souvent – moins par paresse que pour ... tenir les délais ou par souci pédagogique ; et c'est pourquoi certains des travaux que l'on trouvera ci-après ne sont reproduits que partiellement) ; et

- en cas d'hésitation, plutôt un texte difficilement accessible que facile à trouver dans toute bonne bibliothèque universitaire (comme l'*Annuaire français de droit international* ou la *Revue générale*) : donc quelques cours d'été et beaucoup de contributions à des *Mélanges* – bien que je pense le plus grand mal de l'exercice obligé des « mélanges » même s'ils permettent d'exprimer son admiration à un collègue et ami respecté ; au demeurant, ils ont ceci de bon qu'ils permettent de réfléchir, sans réelles exigences « scientifiques », à un sujet librement choisi. Leur diffusion souvent confidentielle (qui les lit ?) m'a conduit à inclure plusieurs de mes contributions à des ouvrages de ce type dans ce recueil.

Le classement des articles retenus s'est fait assez naturellement selon un plan banal de quasi-manuel : I. La communauté internationale (sujets) ; II. La formation du droit international (sources) ; III. L'application du droit international, sur quoi aurait dû se greffer une quatrième partie consacrée aux rapports de systèmes largement conçus qui, pour cause de manque de place, s'est finalement réduite à un bref articulet, mais qui reflète convenablement, je crois, mes positions sur cette question essentielle.

En tête de chaque partie figure la liste des travaux que j'ai consacrés à ce thème général (avec quelques redites pour les études « transversales »)⁷. Et, précédant chaque article, une brève notice explique dans quelles conditions je l'ai rédigé, comment il se situe par rapport à d'autres écrits portant sur le même thème général et le regard que je porte sur lui aujourd'hui, s'y ajoute, le cas échéant, un embryon très sommaire de mise à jour.

Est-il utile de préciser combien je suis reconnaissant aux trois jeunes collègues qui ont rédigé la présentation de ce recueil d'avoir accepté avec beaucoup de gentillesse de se plonger dans la lecture de ces travaux et d'en faire la présentation – excessivement indulgente⁸ ?

A. P.

⁷ Pour une bibliographie très complète, v. <http://www.alainpellet.eu/Pages/bibliographie.aspx>.

⁸ J'adresse aussi de très vifs remerciements à Alina Miron, qui a beaucoup travaillé avec moi dans la préparation de ce recueil et a même, en partie, réussi à apaiser mes scrupules à l'égard d'une publication dont l'utilité ne me paraît pas évidente...

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	3
Avertissement.....	11

I. « L'IRRÉDUCTIBLE SOUVERAINETÉ » : L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

1. « Cours fondamental – Le droit international à l'aube du XXI ^{ème} siècle (La société internationale contemporaine – permanences et tendances nouvelles) »	17
<i>(Cours euro-méditerranéens Bancaja de droit international, vol. I, 1997, Aranzadi, Pampelune, 1998, pp. 19-112)</i>	

II. « FLEXIBLE DROIT » : LA FORMATION DU DROIT INTERNATIONAL

2. « Cours général : Le droit international entre souveraineté et communauté internationale – La formation du droit international » extraits (<i>Anuário Brasileiro de Direito Internacional</i> , vol. II, 2007, pp. 12-75)	117
3. « Le bon droit et l'ivraie – Plaidoyer pour l'ivraie (Remarques sur quelques problèmes de méthode en droit international) ..	183
<i>(Mélanges offerts à Charles Chaumont, Pedone, Paris, 1984, pp. 465-493)</i>	
4. « Contre la tyrannie de la ligne droite – Aspects de la formation des normes en droit international de l'économie et du développement »..... extrait (Thesaurus Acroasium, vol. XIX, 1992, pp. 301-314)	211

III. « LA PAIX PAR LE DROIT » ? : LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL

5. « Le recours à la force, le droit et la légitimité – Notes sur les problèmes posés par le principe de l'interdiction du recours à la force armée en cas de carence du Conseil de sécurité » <i>(Frieden in Freiheit, Peace in Liberty, Paix en liberté – Festschrift für Michael Bothe zum 70. Geburstag, 2008, pp. 249-268)</i>	231
--	-----

TABLE DES MATIÈRES

6. « Le crime international de l'Etat – Un phœnix juridique » (<i>The New International Criminal Law</i>).....	255
(Thesaurus Acroasium, 2001 International Law Session, vol. XXXII, Sakkoulas Publications, Athènes-Thessalonique, pp. 281-351)	
7. « Le glaive et la balance – Remarques sur le rôle de la Cour internationale de Justice en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales »	315
(Yoram Dinstein (dir.), <i>International Law at a Time of Perplexity – Essays in Honour of Shabtai Rosenne</i> , Nijhoff, Dordrecht, 1989, pp. 539-566)	

EN GUISE DE CONCLUSION :

« LA RENCONTRE DES DROITS :

RAPPORTS DE SYSTÈMES ET INTERACTIONS NORMATIVES ».

8. « Les interactions normatives – Droit de l'Union européenne et droit international »	351
Avant-propos <i>Les interactions normatives – Droit de l'Union européenne et droit international</i> , (Coll. Cahiers Européens), Laurence Burgorgue-Larsen, Edouard Dubout, Alexandre Maitrot de la Motte, Sébastien Touzé (dir.), Paris, Pedone, 2012, pp. 5-12.	

The permanent tension between « sovereignty » and « community » in international law provides the Ariadne's thread of this collection of articles. The community is visible in the opening of the legal order to subjects other than States; in the law-making process freed from the dogma of an over-reaching State will, in the centralisation of the use of force, or in objectivizing the law of international responsibility and consolidating of the notion of *jus cogens*.

However, sovereignty remains both a necessary and an ordering concept: thus, the State is still the core subject of the international legal order; the treaty has not been superseded by other forms of law-making; United Nations organs are neither universal legislators, nor the guardians of the international lawfulness; the concept of international crime of State must still unfold its full potential.

Alain Pellet has always denied being a “system-maker”. Still, his approach, both pragmatic and permeated with uncompromising values, has the merit to uphold the promises for change brought by the community concepts, and, at the same time, to underline the systemic constraints in which they may germinate.

Alain Pellet is Professor at the University *Paris Ouest Nanterre-La Défense*, member of the *Institut de Droit international* and president of the *Société française pour le Droit international*. Between 1990 and 2011, he was a Member of the United Nations International Law Commission, and acted as Chair in 1997. He is a frequent counsel before the International Court of Justice and has been designated to the Panel of Arbitrators of the ICSID. He is the author of numerous articles and books in public international law, and is a co-author of the *Droit international public* treatise, initially written by Nguyen Quoc Dinh.

Collection dirigée par Emmanuelle Jouannet
(Université Paris I - Ecole de droit de la Sorbonne)

COLLECTION

ISBN 978-2-233-00711-7

38 €

Alain PELLET- LE DROIT INTERNATIONAL ENTRE SOUVERAINETE ET COMMUNAUTE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax :
+ 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - **38 € l'ouvrage, 46 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Carte Visa

Chèque bancaire

N° / / /

Règlement sur facture

Cryptogramme

ISBN 978-2-233-00711-7

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Pays.....

Les articles présentés dans ce recueil ont pour fil d'Ariane la tension permanente entre « souveraineté » et « communauté», qui imprègne le droit international contemporain. La communauté se révèle dans l'ouverture de l'ordre international à des sujets autres que les États, le processus de formation des règles débarrassé du dogme de l'exclusivisme de la volonté étatique, la centralisation du recours à la force, ou dans l'objectivation de la responsabilité internationale et l'affermissement de la notion de *jus cogens*.

La « souveraineté » reste cependant un concept à la fois nécessaire et structurant : L'État demeure le sujet central de l'ordre international ; la source conventionnelle n'a pas été délogée par les autres formes de *law-making*, les organes des Nations Unies ne sont ni législateurs universels, ni gardiens de la licéité internationale, et le concept de crime international doit encore prouver son potentiel.

Bien qu'Alain Pellet se défende d'être un « faiseur de systèmes », son approche, pragmatique mais discrètement imprégnée des valeurs sur lesquelles il n'accepte pas de transiger, ne néglige ni les promesses d'évolution que portent les concepts communautaires, ni les contraintes systémiques avec lesquelles celles-ci doivent composer

Alain Pellet est professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, membre de l'Institut de Droit international et président de la Société française pour le droit international. De 1990 à 2011 il a été membre de la Commission du droit international des Nations Unies, qu'il a présidée en 1997. Il plaide fréquemment devant la Cour internationale de Justice et est inscrit sur la liste des arbitres du CIRDI. Auteur de très nombreux articles et de plusieurs ouvrages en droit international public, il est co-auteur du traité de Droit international public initialement rédigé par Nguyen Quoc Dinh.

Collection dirigée par Emmanuelle Jouannet
(Université Paris 1 - Ecole de droit de la Sorbonne)

COLLECTION

ISBN 978-2-233-00711-7

38 €

Alain PELLET- LE DROIT INTERNATIONAL ENTRE SOUVERAINETE ET COMMUNAUTE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax :
+ 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - 38 € l'ouvrage, 44 € par la poste.

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Carte Visa

N° / / /

Règlement sur facture

Cryptogramme

ISBN 978-2-233-00711-7

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Pays.....